
Convention de partenariat relative au **Diplôme d'Université**
TRemplin à destination des Etudiants Migrants Pour L'Insertion
(TREMPLIN)

L'Université Bordeaux Montaigne

(Université Bordeaux-III)

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

Sis Domaine universitaire – 33607 Pessac cedex

N°SIRET : 19331766600017 – code APE: 8542Z

Représenté(e) par son président, Monsieur Lionel LARRÉ,

Agissant tant en son nom qu'au nom et pour le compte du département de Français Langue
Etrangère (DEFLE) de l'université,

Ci-après désigné(e) « UBM »,

D'une part,

et

L'Université de Bordeaux,

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

Dont le siège est au 35, place Pey Berland, 33000 Bordeaux et son adresse postale

43 rue Pierre Noailles, 33405 Talence cedex

N°SIRET : 19331766600017 – code APE: 8542Z

Représenté(e) par son président, Monsieur Manuel TUNON DE LARA,

ci-après désigné(e) « UBx »

D'autre part.

L' UBM et l'UBx étant désignées chacune individuellement « Partie » et collectivement
« Parties »

Vu le code de l'éducation notamment son article L 613-2 ;

Vu l'avis de la CFVU de l'UBM du 8 juillet 2021 ;

Vu la délibération du CA de l'UBM du 16 juillet 2021

Vu la délibération du CA de l'UBx du 13 juillet 2021 ;

Préambule

L'Université Bordeaux Montaigne, en partenariat avec l'Université de Bordeaux, est porteuse d'un projet de création du diplôme d'université (DU) « Tremplin à destination des Etudiants Migrants Pour L'Insertion (TREMP LIN) » (ci-après désigné indifféremment « DU TREMP LIN » ou « DU »).

Ce DU répond à l'un des objectifs de l'action 5 - *accueil et accompagnement des étudiants migrants* de la Convention de Coordination Territoriale (CCT) en Nouvelle-Aquitaine du 30 octobre 2019.

Le DU TREMP LIN s'adresse aux personnes en exil de moins de 30 ans, titulaires du baccalauréat ou équivalent, résidant en Gironde.

Il vise, par le biais de l'inclusion, à l'acquisition de compétences linguistiques, méthodologiques et culturelles afin de favoriser la réalisation du projet de reprise d'études des étudiants.

Il permet par ailleurs aux étudiants réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire de moins de 28 ans, inscrits dans le dispositif, d'être éligibles aux aides du CROUS.

La création du DU TREMP LIN est portée par le DEFLE de l'Université Bordeaux Montaigne en partenariat avec l'Université de Bordeaux.

Considérant la volonté commune des Parties de collaborer, dans le cadre de la présente convention, à la mise en œuvre du partenariat relatif au DU Tremplin,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de collaboration pédagogique, administrative et financière entre les deux parties concernant le Diplôme Universitaire « **Tremplin à destination des Étudiants Migrants Pour L'Insertion** » (TREMP LIN).

Article 2 : Modalités de gestion de la formation

Pour l'Université de Bordeaux Montaigne:

- Nom de la composante : Département d'Etudes du Français Langue Etrangère (DEFLE)
 - ✓ Correspondant pédagogique : Directrice du DEFLE ;
 - ✓ Correspondant administratif : Responsable Administrative et financière du

EFLE.

Pour l'Université de Bordeaux:

- Nom de la structure : Pôle Formation, Insertion Professionnelle et Vie universitaire (FIPVU)
 - ✓ Correspondant pédagogique : Vice-présidence formation ou son représentant
 - ✓ Correspondants administratifs : Directeur de la Formation et de la gestion des cursus (DFGC) et la chargée de gestion des cursus au sein de la DFGC

Dans le cadre du parcours ***Découvrir l'environnement culturel, sociétal et universitaire***, la FIPVU assure la certification PIX ainsi que l'accompagnement, via la MAOIP, des étudiants dans la construction de leur poursuite d'études.

Le DEFLE assure la mise en œuvre des enseignements du français langue étrangère, la gestion des emplois du temps, la gestion des locaux, le recrutement des chargés de cours et des tuteurs étudiants.

Article 3 : Modalités de pilotage

L'UBx et l'UBM mettent en place un **comité de pilotage** de la présente convention de partenariat. Ce comité est composé de :

- Pour l'UBx : VP formation, Directeur de la Formation et de la gestion des cursus (DFGC) ou chargée de la gestion des cursus (DFGC).
- Pour l'UBM : Directrice du DEFLE, Responsable administrative et financière du DEFLE et les référents pédagogiques.

Il se réunit au moins une fois par an pour évaluer le partenariat de l'année écoulée et la faisabilité des avancées et ajustements souhaitables.

Article 4 : Conseil de perfectionnement

Composition :

- ✓ Responsable administrative et financière du DEFLE ;
- ✓ Directrice du DEFLE ;
- ✓ Cheffe de projet action 5, Convention de Coordination Territoriale ;
- ✓ 3 enseignants référents de l'UBM ;
- ✓ Responsable Pix de l'UBx ;

- ✓ Directeurs du DAPS et de la DiVEC, UBM et du SUAPS de l'UBx ;
- ✓ Directrice de la Mission d'Appui à l'OrientatIon et à l'Insertion Professionnelle (MAOIP), ou son/sa représentant. E ;
- ✓ 2 représentants de l'association AIME, collectif universitaire pour l'Accueil et l'Insertion des Migrant(e)s et des Exilé(e)s ;
- ✓ 2 représentants étudiants inscrits dans le DU.

Ce conseil veille à la cohérence pédagogique et à l'amélioration continue des contenus de la formation. Pour cela, il s'appuiera sur l'évaluation, entre autres, de la formation au mois de mai de chaque année.

Article 5 : Admission et inscription

5.1 - Capacités d'accueil et conditions d'éligibilité au DU

Le DU TREMPLIN est un programme ayant une capacité d'accueil de 40 places.

Le financement obtenu de Bordeaux Métropole pour l'année civile 2021 permet de financer le DU aux étudiants migrants déjà inscrits au DEFLE afin qu'ils puissent finaliser leurs projets de poursuite d'études.

La subvention du Fonds Social Européen (FSE), permet de financer de nouvelles candidatures jusqu'à fin 2022.

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- ✓ Être âgés de moins de 30 ans au moment de l'inscription ;
- ✓ Être en situation d'exil ;
- ✓ Être titulaires du BAC ou équivalent ;
- ✓ Avoir un niveau de français minimum A1;
- ✓ Résider en Gironde.

5.2 - Modalités de recrutement

Le recrutement des étudiants est réalisé par la Commission de recrutement « étudiants en exil ». Celle-ci est composée de :

- ✓ Directrice du DEFLE ;
- ✓ Responsable administrative et financière du DEFLE ;
- ✓ Représentant de l'UBx (VP formation ou son représentant) ;
- ✓ Cheffe de projet action 5 CCT.

La commission de recrutement « étudiants en exil » se réunit une fois par an pour sélectionner les candidats retenus. Une commission « exceptionnelle » sera organisée en début de semestre 2 en cas de désistement.

La commission étudie les dossiers de candidature et s'assure que les candidats se sont bien présentés au Test Ev@lang qui permet de déterminer le niveau des candidats et le semestre d'intégration.

Le résultat de la procédure de sélection sera communiqué à chaque candidat par mail.

5.3- Modalités d'inscription administrative

L'inscription administrative est réalisée à l'UBM. Une inscription à des fins de gestion est également réalisée à l'UBx.

Le DEFLE communiquera les données d'inscription au référent de la scolarité centrale de l'UBx afin de permettre le suivi des enseignements assurés par l'UBx durant la première quinzaine de la rentrée universitaire de chaque année.

La liste des pièces à fournir au DEFLE par les candidats pour l'inscription est définie dans le dossier d'inscription.

Les financements obtenus par l'université Bordeaux Montaigne permettent d'assurer l'exonération des droits d'inscription jusqu'au 31/08/2023

Les étudiants inscrits au DU bénéficient des mêmes services que les étudiants inscrits en Licence Master Doctorat à UBM :

- ✓ Bibliothèques
- ✓ Salles numériques
- ✓ DAPS
- ✓ Service culturel
- ✓ Restaurants Universitaires ...

5.4 - Modalités d'inscription pédagogique

La gestion pédagogique est assurée par le DEFLE de l'UBM.

Article 6 : Organisation des enseignements

Le DU Tremplin se compose de 2 parcours :

Le parcours FLE et le parcours DECSU (*Découvrir l'environnement culturel, sociétal et universitaire*).

La durée de la formation est de deux ans pour tout candidat démarrant la formation avec un niveau de français A1 a minima et allant jusqu'à l'obtention d'un niveau B2. L'étudiant ayant un niveau de français supérieur peut entrer directement en deuxième année.

La nature ainsi que l'organisation des enseignements sont précisées dans maquette de la formation jointe (annexe n° 1).

Parcours FLE

Le parcours FLE se compose de 6 niveaux correspondant au niveau de langue de l'étudiant :

Module	Parcours FLE		Parcours DECSA- DECSA-VHE max
	Progression par niveau de langue		
1	F1N2 (A1 ⁺)	F2N1 (A2 ⁻)	44H00
2	F2N1 (A2 ⁻)	F2N2 (A2+ B1-)	44H00
3	F2N2 (A2 +B1-)	DUEF3 (B1+B2-)	60H00
4	DUEF3 (B1+ B2-) ou DUEFF4 (B2)	DUEFF4 (B2)	60H00
5	DUEFF4 (B2) ou DUEFF5	DUEFF5(C1)ou DUEFF6	60h00

Le DU TREMPLIN comprend 16 heures de cours de français par semaine (192 heures par semestre), dispensées par le DEFLE de l'Université Bordeaux Montaigne.

L'objectif est d'emmener les étudiants au niveau de français requis pour intégrer la filière d'enseignement supérieur visée. Les étudiants inscrits au DU TREMPLIN seront intégrés dans les groupes d'enseignement du français du DEFLE, en fonction de leur niveau.

L'étudiant qui respecte l'obligation d'assiduité et qui réussit le niveau, obtiendra un Diplôme Universitaire d'Etudes Françaises (DUEF) et pourra passer, s'il le souhaite, l'examen DELF/DALF.

Parcours DECSU

Chaque semestre un peu plus de 40 heures d'activités et de visites sont proposées aux étudiants du DU :

- Activités physiques organisées avec les départements d'activités sportives des établissements partenaires ;
- Activités culturelles organisées avec les départements des relations internationales et culturels des deux universités partenaires (visites et/ou sorties au théâtre, musée) ;
- Visites des services universitaires : bibliothèques, restaurants, administration, service social, service médical ;
- Visites et présentation des institutions et services publics : mairies, hôpitaux...

En parallèle des parcours FLE et DECSU, le DU propose un accompagnement et un suivi global afin de favoriser l'intégration et la réalisation du projet de reprise d'étude de chaque étudiant :

- ✓ **Accompagnement académique**
Des tuteurs accompagnent les étudiants du DU, à raison de 2h par semaine. Ils assurent un soutien académique et méthodologique aux étudiants.
- ✓ **Accompagnement numérique**
L'Université de Bordeaux, partenaire du dispositif, accompagne les étudiants du DU dans la réalisation de leur certification PIX.
- ✓ **Accompagnement culturel et social**
L'association AIME, partenaire du dispositif, permet la mise en relation de binômes linguistiques permettant aux étudiants du DU de pratiquer le français de manière hebdomadaire, lors de rencontres et d'évènements.
- ✓ **Construction du projet professionnel**

Afin d'accompagner la construction des projets de reprise d'études, plusieurs ateliers sont proposés aux étudiants tout au long de leur parcours et selon leur niveau de français :

- Ateliers CV/lettre de motivation ;
- Ateliers de co-orientation universitaire ;
- Présentation du système d'enseignement supérieur français ;
- Participation à des cours en immersion dans la formation en lien avec leurs projets ; universitaires ou professionnels au sein des établissements signataires de la CCT ;
- Accompagnement dans les démarches de candidatures.

Article 7 : Modalités d'évaluation

Les parcours ne se compensent pas entre eux. En cas de non validation d'un parcours de FLE, le candidat doit le représenter au semestre suivant. Un parcours de langue ne peut être présenté que deux fois. Si le candidat ne réussit pas à la deuxième tentative, il sort du programme. L'étudiant qui n'a pas validé toutes les unités d'enseignement du parcours DECSU peut progresser sur le parcours FLE suivant mais doit cependant représenter les UE du DECSU du module précédant (hors éléments facultatifs, en module 3 et 4 : sport et culture).

Le parcours FLE est évalué en contrôle continu par des notes sur 20.

Le parcours DECSU est évalué selon les unités d'enseignement : soit par des notes sur 20 soit sous forme de validation.

Un jury semestriel composé des responsables de niveaux concernés ainsi que des responsables pédagogiques du DU est nommé par le président de l'université de Bordeaux ou son délégué.

Article 8: Délivrance du diplôme universitaire TREMPLIN

Le DU TREMPLIN est délivré par l'UBM. La mention de la présente convention figure dans les visas du parchemin.

Article 9 : Modalités financières

Répartition des charges d'enseignements

Les enseignements dispensés dans le DU figurent dans l'annexe 1.

Chaque Partie prend à sa charge le financement des heures qu'elle assure.

Article 10 : Entrée en vigueur, durée, modification et résiliation

La présente convention prend effet le 1^{er} septembre 2021, pour l'année universitaire 2021/22 et sera en vigueur pendant deux années universitaires. Elle prendra fin au 31/08/2023.

Les Parties feront un bilan de la collaboration avant son échéance et décideront sur l'éventuel renouvellement de leur partenariat.

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un accord écrit entre les Parties (avenant et/ou mise à jour des annexes).

La présente convention pourra être résiliée à la demande d'une des Parties, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au moins 6 mois avant le début de l'année universitaire suivante.

Si, pour des raisons liées au non-respect des engagements mutuels et financiers inscrits dans les annexes arrêtées et signées par les Parties, un litige survenait, l'UBx et l'UBM recherchaient toute solution conformément à l'article 11 de la présente, étant entendu qu'une telle dénonciation ne pourrait être réalisée en cours d'année universitaire.

Article 11 : Droit applicable et règlement des litiges

La présente convention est soumise au droit français.

Tout litige, relatif à la présente convention, qui pourrait naître notamment à l'occasion, sans que cette liste ne soit limitative, de l'interprétation, de l'existence, de la validité, de l'exécution ou de la mauvaise exécution et/ou de sa cessation pour quelque cause que ce soit donnera lieu à une tentative de règlement amiable entre les Parties.

La procédure amiable sera mise en œuvre par la Partie la plus diligente. La procédure amiable à suivre sera la suivante :

Le représentant légal de chaque Partie désignera un représentant parmi son personnel (hors interlocuteurs habituels) afin de trouver une solution acceptable par les deux Parties. Avant les rencontres des représentants, ces derniers devront :

- Identifier le litige et son origine;
- Établir un calendrier de négociations, avec les rencontres et échanges qu'ils considèrent nécessaires pour l'aboutissement d'une solution.

Faute pour les Parties de parvenir à un accord dans un délai de deux mois ces dernières pourront, à l'initiative de la Partie la plus diligente, porter leur différend devant le tribunal administratif de Bordeaux.

Article 12 : Annexe(s)

Est annexée à la présente convention, dont elle fait partie intégrante, l'annexe suivante:

- Annexe n°1 : Maquette des enseignements

Les responsables de la formation, ou toute personne nommément désignée par le comité de suivi/pilotage, sont chargés de la bonne exécution de la présente convention.

Fait à Pessac, en deux exemplaires originaux, le .././../...

Le Président

de l'Université Bordeaux Montaigne,

Monsieur Lionel LARRÉ.

Le Président

de l'Université de Bordeaux,

Monsieur Manuel TUNON DE LARA.

ANNEXE 1

Français Langues étrangères												
Diplôme			Diplôme Universitaire		Responsable du niveau						Effectif DU Rentrée 2021: 40	
Libellé			TREPLIN		Trempin à destination des Etudiants Migrants Pour L'Insertion							
Code VDI			UDT21		Responsable du parcours							
Version de diplôme				221								
Code VET			UDT1 12V UDT2 221									La répartition de la charge dans les niveaux est théorique car nous ne connaissons pas en amont la répartition des étudiants dans les groupes. Mais la
SEMESTRE 1												
ELP	Code	Libelle	Effectif	VHE		CHARGES UBM				Porteur de Charge	Mutualisé	Commentaire
				CM	TD	CM	TD	GR	TT (EqTD)			
LF1N2S1E	Parcours	1UDTX1	Parcours de Langues									
	Parcours	1UDTP11	F1N2(A1)									
	Module	F1N2S1EC	Module écrit et culture									
	Matière	F1N2S1CE	Compréhension écrite									
	Matière	F1N2S1PE	Production écrite									
	Module	F1N2S1OC	Module Oral et culture									
	Matière 1	F1N2S1CO	Compréhension orale									
	Matière 2	F1N2S1PO	Production Orale									
	Parcours	1UDTP12	F2N1S1(A2)									
	Module	F2N1S1EC	Module écrit									
	Matière 1	F2N1S1CE	Compréhension écrite									
	Matière 2	F2N1S1PE	Production écrite									
	Module	F2N1S1OR	Module Oral									
	Matière	F2N1S1CO	Compréhension orale									
	Matière	F2N1S1PO	Production Orale									
	Module	F2N1S1CL	Module culture									
	Matière	F2N1S1AD	Connaissances culturelles objectives - Analyses									
	Matière	F2N1S1AS	des culturels/interculturels/activités de sensibilisation									
	Parcours	1UDTP2	Découvrir l'environnement culturel, sociétal et universitaire									
	Matière	1UDTX21	Activités sportives ou culturelles									
	Matière	1UDTM21	Sport									
	Matière	1UDTM22	Culture									
	Matière	1UDTM22	Découvrir son environnement sociétal et universitaire									
Matière	1UDTM23	Découvrir le patrimoine culturel										
				236					339			

SEMESTRE 2												
ELP	Code	Libelle	Effectif	VHE		CHARGES UBM				Porteur de Charge	Mutualisé	Commentaire
				CM	TD	CM	TD	GR	TT (EqTD)			
Parcours	2UDTX1	(F2N1 ou F2N2)										
Parcours	2UDTP11	F2N1(A2)										
UE	F2N1S2EC	Module écrit								FSE/BX METROPOL	F2N1	
Matière 1	F2N1S2CE	Compréhension écrite		24		24	0,5	12		ISE/BX METROPOL	F2N1	
Matière 2	F2N1S2PE	Production écrite		54		54	0,5	27		ISE/BX METROPOL	F2N1	
UE	F2N1S2DR	Module Oral								FSE/BX METROPOL	F2N1	
Matière	F2N1S2CO	Compréhension orale		36		36	0,5	18		ISE/BX METROPOL	F2N1	
Matière	F2N1S2PO	Production Orale		36		36	0,5	18		ISE/BX METROPOL	F2N1	
UE	F2N1S2CL	Module culture						0		ISE/BX METROPOL	F2N1	
Matière	F2N1S2AD	Connaissances culturelles objectives - Analyses		18		18	0,5	9		ISE/BX METROPOL	F2N1	
Matière	F2N1S2AS	des culturels/interculturels/activités de sensibilisation		24		24	0,5	12		ISE/BX METROPOL	F2N1	
Parcours	2UDTP12	F2N2(B1)										
Module	F2N2S2EC	Module écrit								FSE/BX METROPOL	F2N2	
Matière 1	F2N2S2CE	Compréhension des écrits		24		24	0,5	12		ISE/BX METROPOL	F2N2	
Matière 2	F2N2S2PE	Production écrite		54		54	0,5	27		ISE/BX METROPOL	F2N2	
Module	F2N2S2DR	Module Oral								FSE/BX METROPOL	F2N2	
Matière	F2N2S2CO	Compréhension orale		36		36	0,5	18		ISE/BX METROPOL	F2N2	
Matière	F2N2S2PO	Production Orale		36		36	0,5	18		ISE/BX METROPOL	F2N2	
Module	F2N2S2CL	Module culture						0		ISE/BX METROPOL	F2N2	
Matière	F2N2S2AD	Connaissances culturelles objectives - Analyses		18		18	0,5	9		ISE/BX METROPOL	F2N2	
Matière	F2N2S2AS	des culturels/interculturels/activités de sensibilisation		24		24	0,5	12		ISE/BX METROPOL	F2N2	
Parcours	2UTDP2	ir l'environnement culturel, sociétal et universitaire										
Matière	2UDTX21	Activité sportives ou culturelles		24								
Matière	2UDTM211	Sport		24		24	1	24		UBM/UB	Mutualisé DAPS	
Matière	2UDTM212	Culture		24		24	1	24		UBM/UB	Mutualisé SUAC	
Matière	2UTDM22	Compétences Numériques - PIX		12		12	5	60		UBM/UB		tuteurs étudiants (plateforme, certification et formation des tuteur) /UB
Matière	2UDTM23	Methodologie Universitaire		8		8	1	8		UBM/UB	DEFLE	
				236				354				

SÉRIE L3													
ELP	Code	Libelle	THE		CHARGES UBM			TT (EqTD)	Parteur de Charge	Mutualisé	Commentaire		
			CM	TD	CM	TD	GR						
Parcours 3UDT1		Parcours de langue											
Parcours F2N2 (B1)													
UE	F2N2S1EC	Module écrit							FSE/BX METROPOLE	F2N2			
Matière 1	F2N2S1CE	Compréhension écrite		24		24	0,5	12	FSE/BX METROPOLE	F2N2			
Matière 2	F2N2S1PE	Production écrite		54		54	0,5	27	FSE/BX METROPOLE	F2N2			
UE	F2N2S1OR	Module Oral							FSE/BX METROPOLE	F2N2			
Matière	F2N2S1CO	Compréhension orale		36		36	0,5	18	FSE/BX METROPOLE	F2N2			
Matière	F2N2S1PO	Production Orale		36		36	0,5	18	FSE/BX METROPOLE	F2N2			
UE	F2N2S1CL	Module culture							FSE/BX METROPOLE	F2N2			
Matière	F2N2S1AD	Connaissances culturelles objectives - Analyser de		18		18	0,5	9	FSE/BX METROPOLE	F2N2			
Matière	F2N2S1AS	deur culturels/interculturels/activités de socialisation		24		24	0,5	12	FSE/BX METROPOLE	F2N2			
Parcours DUEF3 (B2-)													
UE	DEF3S1EC	Module écrit							FSE/BX METROPOLE	DUEF3			
Matière	DEF3S1CE	Compréhension écrite		18		18	0,5	9	FSE/BX METROPOLE	DUEF3			
Matière	DEF3S1PE	Production écrite		18		18	0,5	9	FSE/BX METROPOLE	DUEF3			
Matière	DEF3S1GO	Grammaire/Orthographe		42		42	0,5	21	FSE/BX METROPOLE	DUEF3			
UE	DEF3S1OR	Module Oral							FSE/BX METROPOLE	DUEF3			
Matière 1	DEF3S1CO	Compréhension orale		18		18	0,5	9	FSE/BX METROPOLE	DUEF3			
Matière 2	DEF3S1PO	Production Orale		18		18	0,5	9	FSE/BX METROPOLE	DUEF3			
Matière 3	DEF3S1PH	Phonétique		24		24	0,5	12	FSE/BX METROPOLE	DUEF3			
UE	DEF3S1CL	Module culture							FSE/BX METROPOLE	DUEF3			
Matière 1	DEF3S1CV	Civilisation		18		18	0,5	9	FSE/BX METROPOLE	DUEF3			
Matière 2	DEF3S1OP	Options culturelles du DUEF3 (2,9)		36		36	0,5	18	FSE/BX METROPOLE	DUEF3			
Parcours DUEF4 (B2+)													
UE	DFF4S1EC	Module écrit	40						FSE/BX METROPOLE	DUEF4			
Matière	DFF4S1CE	Compréhension écrite	40	18		18		0	FSE/BX METROPOLE	DUEF4			
Matière	DFF4S1PE	Production écrite	40	24		24		0	FSE/BX METROPOLE	DUEF4			
Matière	DFF4S1GO	Grammaire/Orthographe	40	24		24		0	FSE/BX METROPOLE	DUEF4			
UE	DFF4S1OR	Module Oral	40						FSE/BX METROPOLE	DUEF4			
Matière 1	DFF4S1CO	Compréhension orale	40	18		18		0	FSE/BX METROPOLE	DUEF4			
Matière 2	DFF4S1PO	Production Orale	40	42		30		0	FSE/BX METROPOLE	DUEF4			
Matière 3A	DFF4S1PH	Phonétique	40	24		12		0	FSE/BX METROPOLE	DUEF4			
Matière 3B	DFF4S1EG	Expression orale	40	12		12		0	FSE/BX METROPOLE	DUEF4			
UE	DFF4S1CL	Module culture	40						FSE/BX METROPOLE	DUEF4			
Matière 1	DFF4S1CV	Civilisation	40	24		24		0	FSE/BX METROPOLE	DUEF4			
Matière 2	DFF4S1OPT	Options culturelles du DUEF4 (2,5)	40	48		48		0	FSE/BX METROPOLE	DUEF4			
Parcours 3UDTP2		Parcours Découvrir l'environnement culturel, social et universitaire											
UE	3UDTM21	Compétences Numérique - PIX				12		12	1	12	UBM/UB	tuteurs étudiants pour accompagner les étudiants (plateforme, certification et formation des tuteurs) /UB	
UE	3UDTM22	Construction de projet professionnel et de poursuite				45					UBM/UB		
Matière		Accompagnement des futurs candidats parcours LMD				1		1	1	1	UBM		
		Civilisation				3		3		9	UBM	DEFLE	
Matière		Atelier CV/Lettre de motivation				5		5	3	15	UB	MAOIF	
Matière		Méthodologie de l'écrit et de travail				12		12	1	12	UBM/UB	DEFLE	
Matière		Participation cours en immersion inter et pluriculturel				24		24	1	24	UBM/UB/Sièges PaBSA/EXINP	Inclusion L, M, E et/or ingénieurs	le VHE peut aller de 18 à 24 en fonction des matières choisies par l'étudiant. Par défaut nous choisirons le VHE le plus important
ELT Facultatif	naté en point	Activités participatives culturelles				24		24	1	24	UBM/UB	DAPS/SUAC	
						249							

ELP	Code	Libelle	CM	TD	CM	TD	GR	TT (EaTD)	Porteur de Charge	Mutualisé	Commentaire
Parcours obligatoire selon le niveau de l'étudiant (DUEF3ou DUEF4)											
Parcours DUEF3(B2-)											
UE	DEF3S2EC	Module écrit	40						FSE/IBX METROPOL	DUEF3	
Matière	DEF3S2CE	Compréhension écrite	40	18		18	0,5	9	FSE/IBX METROPOL	DUEF3	
Matière	DEF3S2PE	Production écrite	40	18		18	0,5	9	FSE/IBX METROPOL	DUEF3	
Matière	DEF3S2GO	Grammaire/Orthographe	40	42		42	0,5	21	FSE/IBX METROPOL	DUEF3	
UE	DEF3S2OR	Module Oral	40						FSE/IBX METROPOL	DUEF3	
Matière 1	DEF3S2CO	Compréhension orale	40	18		18	0,5	9	FSE/IBX METROPOL	DUEF3	
Matière 2	DEF3S2PO	Production Orale	40	18		18	0,5	9	FSE/IBX METROPOL	DUEF3	
Matière 3	DEF3S2PH	Phonétique	40	24		24	0,5	12	FSE/IBX METROPOL	DUEF3	
UE	DEF3S2CL	Module culture	40						FSE/IBX METROPOL	DUEF3	
Matière1	DEF3S2CV	Civilisation	40	18		18	0,5	9	FSE/IBX METROPOL	DUEF3	
Matière 2	DEF3S2OP	Options culturelle du DUEF3(2,7)	40	36		36	0,5	18	FSE/IBX METROPOL	DUEF3	
Parcours DUEF4(B2+)											
UE	DFF4S2EC	Module écrit	40						FSE/IBX METROPOL	DUEF4	
Matière	DFF4S2CE	Compréhension écrite	40	18		18	0,5	9	FSE/IBX METROPOL	DUEF4	
Matière	DFF4S2PE	Production écrite	40	24		24	0,5	12	FSE/IBX METROPOL	DUEF4	
Matière	DFF4S2GO	Grammaire/Orthographe	40	24		24	0,5	12	FSE/IBX METROPOL	DUEF4	
UE	DFF4S2OR	Module Oral	40						FSE/IBX METROPOL	DUEF4	
Matière 1	DFF4S2CO	Compréhension orale	40	18		18	0,5	9	FSE/IBX METROPOL	DUEF4	
Matière 2	DFF4S2PO	Production Orale	40	42		30	0,5	15	FSE/IBX METROPOL	DUEF4	
UE	DFF4S2CL	Module culture	40						FSE/IBX METROPOL	DUEF4	
Matière1	DFF4S2CV	Civilisation	40	24		24	0,5	12	FSE/IBX METROPOL	DUEF4	
Matière 2	DFFS24OPT	Options culturelles du DUEF4 (2,5)	40	48		48	0,5	24	FSE/IBX METROPOL	DUEF4	
Parcours DUEF5 (C1)											
UE	DFF5S2EC	Module écrit							FSE/IBX METROPOL	DUEFF5	
Matière	DFF5S2ST	Compréhension écrite		18		18			FSE/IBX METROPOL	DUEFF5	
Matière	DFF5S2PE	Production écrite		24		24			FSE/IBX METROPOL	DUEFF5	
Matière	DFF5S2GO	Grammaire/Orthographe		24		24			FSE/IBX METROPOL	DUEFF5	
UE	DFF5S2OR	Module Oral							FSE/IBX METROPOL	DUEFF5	
Matière	DFF5S2CO	Compréhension orale		18		18			FSE/IBX METROPOL	DUEFF5	
Matière	DFF5S2PO	Production Orale							FSE/IBX METROPOL	DUEFF5	
Matière	DFF5S2PH	Phonétique		24		24			FSE/IBX METROPOL	DUEFF5	
Matière	DFF5S2CM	Communication		18		18			FSE/IBX METROPOL	DUEFF5	
UE	DFF5S2CF	Module culture françaises							FSE/IBX METROPOL	DUEFF5	
Matière	DFF5S2SF	société française		24		24			FSE/IBX METROPOL	DUEFF5	
Matière	DFF5S2PT	Options culturelles		48		48			FSE/IBX METROPOL	DUEFF5	
Parcours Découvrir l'environnement culturel, sociétal et universitaire											
UE		Compétences Numériques - PIX		12					UBM/UB		tuteurs étudiants pour accompagner les étudiants (plateforme, certification et formation des tuteur) /UB
UE		Construction de projet professionnel et de poursuite d'études (CPPP)		40					UBM/UB		
Matière		<i>Accompagnement dossiers candidats parcours L/M/?</i>		2			1		DEFLEL MOAIP		
		<i>Coorientation</i>		3			3		DEFLE		
Matière		Préparation à l'entretien		3			3		UB	MAOIP	
Matière		<i>Méthodologie Univ. Et de travail</i>		12		12	1		UBM/UB	SCD?	
Matière		<i>Participation cours en immersion inter établissements</i>		24		24	1	24	UBM/UB/Sciences Po/BSA/ BXINP	Inclusion L, M Ecoles ingénieurs	le VHE peut aller de 18 à 24 en fonction des matières choisies par l'étudiant. Par défaut nous choisissons le VHE le plus important.
ELT Faculté	noté en point	Activités sportives ou culturelles		24		24	1	24	UBM/UB	DAPS/SUAC	
			292								